



Procès-verbal

1^{ère} ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le mercredi 1^{er} février 2023, à 19 h

Rencontre en salle et en ligne

En salle : Centre communautaire de l'édifice Denis-Giguère

305, rue Racine, Salle RC15, Québec

En ligne (inscription obligatoire):

<https://villequebec.zoom.us/meeting/register/tZMsc-2prTgqEtzyPgYwHMQEggTH4v49L4MQ>

Sont présents

M^{me} Isabelle Chabot, présidente

M^{me} Laurie Plamondon, vice-présidente

M. Pierre Turgeon, secrétaire

M. Jean-Claude Falardeau, trésorier

M. Patrick Desrochers, administrateur

M. Jérémy Papinet, administrateur

M^{me} Marie-Josée Asselin, conseillère municipale du quartier Des Châtelains – Loretteville [sans droit de vote] (quitte vers 20 h)

Est également présente

M^{me} Dominique Gagnon, conseillère en consultations publiques

Est absente

M^{me} Véronique Dallaire, conseillère municipale du quartier Duberger – Les Saules [sans droit de vote]

M^{me} Jennifer Vachon, administratrice

IL Y A QUORUM

Outre les personnes mentionnées, une citoyenne est présente par visioconférence.

Ordre du jour adopté

1. Ouverture de l'assemblée 19 h 00
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour 19 h 02
3. Dossiers du conseil de quartier 19 h 05
 - a. Bilan de la participation du conseil de quartier à la Fête d'hiver Montchâtel
 - b. Suivi du plan de communication - recrutement pour les sous-comités
 - c. Suivi du plan d'action
 - d. Publication des mots des administrateurs sur Facebook
4. Dossiers en cours 19 h 45
 - a. Demande d'opinion sur les pistes d'action en lien avec la révision des pratiques et du fonctionnement des conseils de quartier entreprise par la Ville de Québec.
 - b. Envoi par la poste d'une lettre pour le recrutement de citoyens
 - c. Assemblée générale annuelle
 - a) Assemblée générale annuelle – date et lieu
 - b) Nomination d'un.e président.e d'élection pour l'assemblée générale annuelle
 - c) Déroulement et possibilité d'accueillir un organisme
 - d) Réflexion en lien avec les mandats de chacun des membres
 - e) Distribution des tâches pour le rapport d'activité
 - f) Information à inclure dans le dépliant d'invitation
5. Période d'information de la conseillère municipale 20 h 10
6. Questions et commentaires du public 20 h 15
7. Fonctionnement du conseil 20 h 25
 - a. Trésorerie et déboursés
 - b. Remise du chèque de la Ville de Québec pour le budget de fonctionnement de l'année 2023
 - c. Résolution pour le secrétariat de soutien
 - d. Correspondance
8. Adoption de procès-verbaux 20 h 45
 - a. Assemblée ordinaire du 7 décembre 2022
9. Divers 20 h 55
 - a. Poursuite des sujets du Point 3 s'il y a lieu.
10. Levée de l'assemblée 21 h 00

1. Ouverture de l'assemblée

La présidente ouvre l'assemblée à 19h.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition de Pierre Turgeon, dûment appuyée par Patrick Desrosiers, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3. Dossiers du conseil de quartier

a. Bilan de la participation du conseil de quartier à la Fête d'hiver Montchâtel

Événement très réussi et bonne vitrine pour faire connaître le conseil de quartier. Tout était bien organisé dans l'ensemble. La table de chocolat chaud a demandé une présence plus soutenue que ce qu'il avait été anticipé.

b. Suivi du plan de communication - recrutement pour les sous-comités

La présidente du conseil mentionne que le mot « sous-comité » pourrait porter à confusion en laissant entendre que ces regroupements seront chapeautés par le conseil de quartier. L'expression "comité citoyen" sera dorénavant privilégiée.

Pierre Turgeon a contacté le conseil de quartier de Loretteville pour l'informer des comités citoyens que nous prévoyons créer. Des gens des autres quartiers pourraient s'y joindre, dépendant des projets. Marie-Josée Asselin ajoute que l'enveloppe financière est incidemment destinée au secteur « Loretteville-Des Châtel»; elle n'est pas divisée par quartier.

Une publication a été faite sur la page Facebook J'habite Neufchâtel; l'entrevue avec L'Actuel a eu lieu; le journal des Rivières a reçu le matériel. Marie-Josée Asselin est d'accord pour relayer la publication annonçant le recrutement de citoyens sur sa page ainsi que sur la page Facebook de Loretteville.

Des contacts ont été faits avec le CIUSS ainsi qu'avec La Pieuvre – projets possibles à développer.

Lieux publics : L'installation d'affiches devrait se faire rapidement. L'affiche est sur le *drive*.

Un courriel a été envoyé aux citoyens et citoyennes qui ont laissé leurs noms lors de la fête afin de les informer sur les comités citoyens à former.

L'invitation à l'assemblée générale annuelle (AGA) du conseil de quartier qui sera postée à la population par la Ville se présente sous forme de dépliants et pourra inclure un texte du conseil de quartier. Les membres préparent un texte qui sera soumis à Dominique Gagnon.

c. Suivi du plan d'action

Afin de faciliter l'adoption du plan d'action, la présidente en produira une version élaguée. Ce plan pourra être modifié au fil du temps et pourra servir au recrutement pour les comités citoyens en fournissant de l'information.

Il est convenu que les membres du conseil de quartier liront le plan d'action afin de pouvoir l'adopter à la prochaine rencontre.

d. Publication des mots des administrateurs sur Facebook

Projet en cours.

4. Dossiers en cours

- a. Demande d'opinion sur les pistes d'action en lien avec la révision des pratiques et du fonctionnement des conseils de quartier entreprise par la Ville de Québec.

Résolution 23-CA-01

Sur une proposition d'Isabelle Chabot, dûment appuyée par Pierre Turgeon, il est résolu à l'unanimité que le conseil de quartier des Châtelers dépose l'avis joint aux présentes pour répondre à la démarche de révision des pratiques et du fonctionnement des conseils de quartier initiée par la Ville de Québec.

b. Envoi par la poste d'une lettre pour le recrutement de citoyens et citoyennes

Discuté au point 3 b.

c. Assemblée générale annuelle (AGA)

- a) Assemblée générale annuelle – date et lieu

Résolution 23-CA-02

Concernant la date et le lieu de l'assemblée générale annuelle, sur proposition de Laurie Plamondon dûment appuyée par Jérémy Papinet, il est résolu à l'unanimité que l'assemblée annuelle se tiendra le 5 avril 2023, et ce, à l'Édifice Denis-Giguère.

- b) Nomination d'une ou un président d'élection pour l'assemblée générale annuelle

Résolution 23-CA-03

Concernant la nomination d'une ou un président d'élection, sur proposition de Jean-Claude Falardeau dûment appuyée par Patrick Desrochers, il est résolu à l'unanimité de nommer Dominique Gagnon à titre de présidente d'élection pour l'assemblée annuelle du 5 avril 2023.

- c) Déroulement et possibilité d'accueillir un organisme

Le conseil convient d'inviter les Cadets à l'AGA afin de mieux les faire connaître, car il s'agit d'un organisme accessible à tout le monde, et ce, gratuitement. Patrick fera les démarches auprès des Cadets pour une présentation de 30 à 40 minutes.

d. Réflexion en lien avec les mandats de chacun des membres

Lors de l'AGA, trois postes femme et deux postes homme seront en élection, en plus du poste femme qui est actuellement vacant.

e. Distribution des tâches pour le rapport d'activité

Isabelle a préparé le rapport d'activité et invite les membres du conseil de quartier à y contribuer. Le tableau des résolutions est à finaliser. Date limite : la prochaine assemblée du mois de mars.

f. Information à inclure dans le dépliant d'invitation

Discuté au point 3 b.

5. Période d'information de la conseillère municipale

Répondant à une question de Pierre Turgeon, Marie-Josée Asselin rappelle qu'il n'y a aucun parallèle à faire entre le boisé des Châtels et le boisé du parc industriel du quartier Les Saules où des arbres ont été coupés. Ce parc est zoné industriel. Il faut savoir que lorsqu'un permis est demandé, si la demande est conforme à la réglementation et au zonage, la demande ne se rend pas devant les élus quand tout est fait dans les règles.

Le propriétaire du boisé des Châtels a le droit de couper des arbres pour des questions d'entretien, mais pas pour construire.

Laurie Plamondon soulève la question à savoir si la traverse piétonnière et piste cyclable prévue pour relier les deux quartiers est une bonne idée s'il s'agit d'un terrain que l'on désire protéger. Il n'y a pas de nouveau dans ce dossier.

6. Questions et commentaires du public

Aucune intervention du public.

7. Fonctionnement du conseil

a. Trésorerie et déboursés

Jean-Claude Falardeau dépose le rapport du compte bancaire.

b. Remise du chèque de la Ville de Québec pour le budget de fonctionnement de l'année 2023.

Le chèque de la Ville a bien été reçu.

Résolution 23-CA-04

Sur une proposition de Laurie Plamondon, dûment appuyée par Isabelle Chabot, il est résolu à l'unanimité de rembourser 7,60 \$ à Pierre Turgeon pour des dépenses de papeterie.

c. Résolution pour le secrétariat de soutien

Résolution 23-CA-05

Sur une proposition d'Isabelle Chabot, dûment appuyée par Jérémy Papinet, il est résolu à l'unanimité d'embaucher Johanne Chabot à titre de secrétaire de soutien.

Résolution 23-CA-06

Sur une proposition de Laurie Plamondon, dûment appuyée par Pierre Turgeon, il est résolu à l'unanimité que le tarif pour défrayer la rédaction du procès-verbal est fixé à 115 \$ par séance du conseil de quartier.

d. Correspondance

- a) Courriel d'invitation pour des consultations publiques virtuelles du CIUSSS en lien avec les actions climatiques. Pierre Turgeon prévoit y assister et il nous en fera un compte rendu.

- b) Un citoyen de Montchâtel nous informe qu'on ne peut plus glisser sur le terrain de golf. Le courriel a été transféré à Dominique Gagnon et le cas est sous les soins de Marie-Josée Asselin.
- c) Courriel d'une citoyenne qui désirait être informée sur son secteur. Une réponse lui a été envoyée en la renseignant sur les lieux officiels où obtenir les informations.
- d) Courriel de la Ville nous informant de nouvelles possibilités en agriculture urbaine et pour la création de places éphémères.

8. Adoption de procès-verbaux

a. Assemblée ordinaire du 7 décembre 2022

Le procès-verbal de la séance du 7 décembre 2022 a été adopté à l'unanimité au début de la séance sur une proposition de Pierre Turgeon, dûment appuyée par Isabelle Chabot.

9. Divers

a. Poursuite des sujets du point 3 s'il y a lieu

Aucun.

10. Levée de l'assemblée

Sur une proposition de Laurie Plamondon, dûment appuyée par Jean-Claude Falardeau et adoptée à l'unanimité, l'assemblée est levée à 20 h 40.

ANNEXE

Pistes d'action pour le thème 1 (Relations avec l'administration municipale) :

En accord Partiellement en accord En désaccord Sans opinion

Commentaires (s'il y a lieu) * :

Les résolutions déposées à la ville font rarement l'objet de réponse. Il faudrait un tableau de bord (outil numérique, puce no.3) où l'on pourrait obtenir un suivi de la part de la Ville sur une demande. Si ce document est nourri par la Ville, nous pourrions ainsi suivre toutes les étapes du cheminement et mobiliser le conseil de quartier. La gestion par courriel devient ardue lorsqu'il y a plusieurs dossiers en cours. Si toute l'information est ajoutée au même document en ligne et en temps réel, ça permet de simplifier le travail de tous (ville et bénévoles).

Pistes d'action pour le thème 2 (Mobilisation et soutien aux administrateurs) :

En accord Partiellement en accord En désaccord Sans opinion

Commentaires (s'il y a lieu) * :

Un gabarit de PV pour faciliter le travail de secrétaire de soutien serait utile. Proposer un formalisme standardisé (fonte, numérotation, ordre, ...). À utiliser de façon facultative par le CQ. Une plateforme d'archivage est importante pour éviter des pertes de documents lors de changements parmi les membres. Un système de communication entre les conseils de quartier et une infolettre publiée par la Ville informant des différents travaux menés par les conseils de quartier serait une façon simple de favoriser une collaboration entre les conseils de quartier.

Pistes d'action pour le thème 3 (Révision des règlements actuels) :

En accord Partiellement en accord En désaccord Sans opinion

Commentaires (s'il y a lieu) *

Pistes d'action pour le thème 4 (Projets d'initiative) :

En accord Partiellement en accord En désaccord Sans opinion

Commentaires (s'il y a lieu) * : Le programme de subvention ne finance pas une deuxième édition et cet aspect est décevant tenant compte de tous le temps investi bénévolement. Une deuxième édition devrait être admissible au financement.

Pistes d'action pour le thème 5 (Outils et pratiques de communication) :

En accord Partiellement en accord En désaccord Sans opinion

Commentaires (s'il y a lieu) * : La Ville doit travailler plus fort afin de faire connaître les conseils de quartier, son aspect inédit ailleurs en province, etc. Encore trop de résidents ne connaissent pas le rôle des conseils de quartier et le fait que les membres sont bénévoles.

Texte de la résolution* [Proposeur/Appuyeur/Adoption majoritaire ou à l'unanimité] :

Sur une proposition de Mme Isabelle Chabot, appuyée par M. Pierre Turgeon, il est résolu à l'unanimité que le conseil de quartier des Châtels dépose le présent avis pour répondre à la démarche de révision des pratiques et du fonctionnement des conseils de quartier initiée par la Ville de Québec.

No. de résolution : 23-CA-01

Signature de la présidence : Isabelle Chabot

Date : 1 février 2023